

# VILLE DE CHAMBERY

## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 13 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le mardi treize octobre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni au Centre de congrès Le Manège, sous la présidence de M. Thierry Repentin, maire.

- Installation de Messieurs Benoît PERROTON et Philippe CORDIER ainsi que Madame Isabelle ROUSSEAU, en qualité de conseillers municipaux, en remplacement de Messieurs Michel DANTIN, Xavier DULLIN et Guy-Pierre MARTIN, conformément à l'article L.270 du code électoral.
- Annonce par Monsieur le maire de la décharge de fonctions du directeur général des services, Monsieur Arnold CAUTERMAN.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	MODIFICATION DE L'ARTICLE 21 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : COMMISSIONS MUNICIPALES	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de l'article 21 du règlement intérieur du conseil municipal, concernant la composition des commissions municipales.	14 min
2	DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ; Désigne les élus suivants pour siéger au sein des commissions municipales comme suit : > Pilotages et ressources (14 membres) : Martin NOBLECOURT, Aurélie LE MEUR, Farid REZZAK, Sophie BOURGADE, Raphaële MOURIC, Pierre BRUN, Dominique LOCTIN, Jean RUEZ, Philippe VUILLERMET, Jean- Benoît CERINO, Benoît PERROTON, Philippe CORDIER, Sylvie KOSKA, Aloïs CHASSOT Claire PLATEAUX, Christelle FAVETTA-SIEYES, Jimmy BÂABÂA (suppléants) et Laïla KAROUI (minorité, suppléant)  > Solidarités, justice sociale, logement, politique de la ville (15 membres) : Christelle FAVETTA-SIEYES, Farid REZZAK, Sophie BOURGADE, Claire PLATEAUX, Jimmy BÂABÂA, Gaétan PAUCHET, Florence BOURGEOIS, Cyndie	18 min

				<p>PICOT, Sabrina HAERINCK, Micheline MYARD-DALMAIS, Françoise RAHARD, Dominique LOCTIN, Laïla KAROUI, Sandrine GARCIN, Nathalie COLIN-COCHI Daniel BOUCHET, Marianne BOUROU, Lydie MATEO (suppléants) et Aloïs CHASSOT (minorité, suppléant)</p> <p>&gt; <u>Urbanisme, mobilité durable et transition écologique</u> (15 membres) : Alain CARACO, Claudine BONILLA, Jimmy BĀABĀĀ, Marie BĒNĒVISE, Daniel BOUCHET, Isabelle DUNOD, Pierre BRUN, Jean-Benoît CERINO, Sabrina HAERINCK, Marielle THIEVENAZ, Mathieu LE GAGNEUX, Jean RUEZ, Laïla KAROUI, Walter SARTORI, Philippe CORDIER Claire PLATEAUX, Gaëtan PAUCHET, Martin NOBLECOURT (suppléants) et Alexandra TURNAR (minorité suppléante)</p> <p>&gt; <u>Enfance, éducation et jeunesse</u> (15 membres) : Sophie BOURGADE Jean-Pierre CASAZZA, Marie BĒNĒVISE, Lydie MATEO, Salim BOUZIANE, Sara ROTELLI, Françoise RAHARD, Claudine BONILLA, Cyndie PICOT, Jean-François BECCU, Aurélie LE MEUR, Aloïs CHASSOT, Isabelle ROUSSEAU, Nathalie COLIN-COCCHI, Sandrine GARCIN Jean RUEZ, Sabrina HAERINCK, Benjamin LOUIS (suppléants) et Sylvie KOSKA (minorité, suppléante)</p> <p>&gt; <u>Démocratie, vie associative, culture et sport</u> (15 membres) : Farid REZZAK, Jean-Pierre CASAZZA, Michel CAMOZ, Claire PLATEAUX, Jean-François BECCU, Salim BOUZIANE, Philippe VUILLERMET, Mathieu LE GAGNEUX, Benjamin LOUIS, Françoise RAHARD, Marianne BOUROU, Sara ROTELLI, Isabelle ROUSSEAU, Nathalie COLIN-COCCHI, Alexandra TURNAR Florence BOURGEOIS, Micheline MYARD-DALMAIS, Cyndie PICOT (suppléants) et Philippe CORDIER (minorité, suppléant)</p> <p>&gt; <u>Économie, développement, attractivité, relations internationales</u> (15 membres) : Raphaële MOURIC, Aurélie LE MEUR, Isabelle DUNOD, Florence BOURGEOIS Jean-Benoît CERINO, Philippe VUILLERMET, Benjamin LOUIS, Martin NOBLECOURT, Alain CARACO, Marianne BOUROU, Claire PLATEAUX, Michel CAMOZ, Walter SARTORI, Nathalie COLIN-COCCHI, Sandrine GARCIN Marielle THIEVENAZ, Pierre BRUN et Marie BENEVISE (suppléants) et Isabelle ROUSSEAU (minorité, suppléante)</p>	
3	DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE DES ÉLUS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS	Thierry Repentin	Mis aux voix, Mme Sabrina Haerinck, s'étant abstenue (1), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Désigne les élus suivants pour représenter la ville de Chambéry au sein des organismes extérieurs : * Arc en cirque : Jean-Pierre CASAZZA (titulaire) et Sara ROTELLI (suppléante) ;</p> <p>* AQCŪ : Cyndie PICOT (suppléante)</p> <p>* CSC des Moulins : Christelle FAVETTA-SIEYES (suppléante)</p> <p>* Centre social et d'animation du Biollay : Dominique LOCTIN (suppléant)</p> <p>* Conseil d'administration des PFCCA : Remplacement de Pierre BRUN par</p>	23 min

				<p>Thierry REPENTIN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* CPS Stationnement payant sur voirie : Alain CARACO et Isabelle DUNOD (titulaires), Mathieu LE GAGNEUX et Walter SARTORI (suppléants)</li> <li>* CSC des Combes : Salim BOUZIANE (titulaire)</li> <li>* Régie Plus : Dominique LOCTIN (titulaire) et Salim BOUZIANE (suppléants)</li> <li>* Universités : &gt; UFR LLSH : Claire PLATEAUX (suppléante)</li> <li>&gt; Commission de formation de la vie universitaire : Lydie MATEO (suppléante)</li> <li>&gt; IUT : Sophie BOURGADE (suppléante)</li> <li>* École de la deuxième chance : Farid REZZAK (suppléant)</li> <li>* Association des communes forestières de la Savoie : Jean RUEZ (suppléant)</li> <li>* Mission locale jeune : Remplacement d'Aurélié LE MEUR par Salim BOUZIANE</li> <li>* Correspondant défense : Remplacement d'Isabelle DUNOD par Jean-Benoît CERINO</li> <li>* AMORCE : Pierre BRUN (titulaire) et Jimmy BÂABÂA (suppléant).</li> </ul>	
4	<p>CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ET DESIGNATION DE SES MEMBRES</p>	<p>Martin Noblecourt</p>	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la création de la commission consultative pour la durée du mandat; Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT et désigne les membres suivants pour siéger à la CCSPL :</p> <p>&gt; Membres titulaires : Jean-Benoît Cerino; Lydie Mateo; Jimmy Bâabâa; Isabelle Dunod; Alain Caraco; Sophie Bourgade; Daniel Bouchet; Martin Noblecourt; Christelle Favetta Sieyes; Gaetan Pauchet; Farid Rezzak; Claire Plateaux; Laila Karoui; Isabelle Rousseau; Benoît Perrotton; Alexandra Turnar</p> <p>&gt; Membres suppléants : Aurélié Le Meur; Marie Bénévise; Sabrina Fatma Haerinck ; Marielle Thiévenaz; Jean Ruez; Mathieu Le Gagneux; Raphaële Mouric; Pierre Brun; Françoise Rahard; Dominique Loctin; Cyndie Picot; Marianne Bourou; Sandrine Garcin; Nathalie Colin Cocchi; Aloïs Chassot; Walter Sartori</p> <p>Désigne les représentants d'associations locales suivantes pour siéger à la CCSPL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux membres de chaque Conseil de Quartier intéressés et mandatés par leur bureau;</li> <li>- Deux membres issus des membres de la « Commission Menu » hors délégataire, mise en place par la Ville de Chambéry;</li> <li>- Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant;</li> <li>- Le Président de l'U.D.A.F ou son représentant;</li> <li>- Le Président de l'Union Commerciale &amp; Artisanale ou son représentant;</li> <li>- Le Président du Comité Consultatif des Aînés de Chambéry ou son représentant;</li> <li>- Le Délégué Départemental de l'Association des Paralysés de France ou son représentant;</li> <li>- Le Président de l'Union Local de la Confédération Syndicale des Familles ou son représentant;</li> <li>- Le Président d'Adabio ou son représentant;</li> <li>- Deux membres de l'actuel Comité Consultatif du chauffage urbain.</li> </ul>	<p>25 min</p>
5	<p>APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CCSPL</p>	<p>Martin Noblecourt</p>	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le règlement intérieur de la CCSPL.</p>	<p>27 min</p>

6	ZAC CASSINE - TRANSFERT DE CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE FONCIER AU PROFIT DE CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE (CGLE)	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Demande à l'EPFL 73 de transférer le portage foncier relatif aux lots acquis dans l'immeuble situé faubourg Reclus / chemin de la Cassine, cadastré BS n° 66, au profit de CGLE, en lieu et place de la commune de Chambéry et de résilier la convention initiale du 21 décembre 2017 ; Décide de solliciter, auprès de CGLE, le remboursement de la somme de 76 346,50 €, correspondant aux annuités réglées par la collectivité, CGLE assurant quant à lui les règlements et encaissements de cette opération de portage à compter du 1er janvier 2020 directement auprès de l'EPFL ; Autorise le Maire à engager et accomplir les démarches liées à cette procédure, et à signer tous documents y afférents.	28 min
7	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REGIE INTERESSEE - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - EFFIA - AVENANT N° 1	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n° 1 à la convention de régie intéressée avec la société EFFIA pour le stationnement payant sur voirie ; Approuve l'évolution de la prise en charge par la Ville du coût des RAPO telle que définie ci-dessus ; Autorise le maire, ou son représentant à signer ledit avenant qui doit prendre effet au 1er janvier 2020.	31 min
8	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS - SECTEUR PORTES DE MERANDE	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes de la convention de servitude de passage sur les parcelles cadastrées section BR numéros 173 et 174 ; convention dont la copie est jointe en annexe, telle qu'elle a été établie par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires.	34 min
9	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE, SISE 119 PLACE DE COUBERTIN, ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BZ N°351, AU PROFIT DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DENOMMEE SPL CHAMBERY 2040	Daniel Bouchet	Mis aux voix, Mmes Aurélie Le Meur, Isabelle Dunod, Sylvie Koska, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession de ce bien au profit la SPL CHAMBERY 2040 au prix de l'euro symbolique, hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur, vu l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Impute la recette au budget 2020 de la Commune.	35 min
10	CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) - OPERATION 20-468 - CASSINE ER N°37	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'EPFL de la Savoie à acquérir les biens BS 223 adressée chemin de la Cassine et BS 225 (lots 1 à 5) adressée 74 chemin de la Cassine ; Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL de la Savoie, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention de portage n°20-468 ' Cassine ' ER n°37.	53 min

11	CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU CHANEY, DE LA RUE REVEL AU CHEMIN DE LA CASCADE	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes généraux de la convention passée pour les travaux de requalification de la rue du Chaney, de la rue Revel au chemin de la Cascade ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents et avenants éventuels y afférents.	56 min
12	ADHESION AU CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'acquittement de la cotisation annuelle d'un montant de 968 € pour rendre effective cette adhésion ; Autorise le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au Club des Territoires en annexe Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales et désigne M. Jimmy BÂABÂA pour représenter la ville de Chambéry.	58 min
13	PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE POUR LE CONTRAT DE VILLE	Gaetan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le soutien de la Ville de Chambéry aux actions proposées au titre de l'animation de rue, comme suit : - Posse 33 : 2 400 euros - Sauvegarde l'enfance : 800 euros; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.	1h01
14	CONVENTION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION BIANNUELLE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SAVOIE A LA VILLE DE CHAMBERY	Lydie Mateo	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention ci-jointe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe ou tout autre document portant sur la mise à disposition biannuelle de données à caractère personnel de la caisse d'allocations familiales de Savoie à la ville de Chambéry.	1h04
15	TARIFS DES CONSOMMABLES DU DYNALAB - ANNEE 2020-2021	Benjamin Louis	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs pour la période du 13 octobre au 31 août 2021 tels que présentés en annexe de la délibération	1h05

16	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SUBVENTIONS -	Marianne Bourou	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : D'annuler la subvention 2020 de 19 000 € attribuée à l'association Chambéry Cyclisme Organisation ; De verser une subvention de 2 000 € à l'association Chambéry Cyclisme Organisation pour les frais engagés pour la préparation de manifestations annulées dans le cadre de la pandémie du COVID-19 ; D'attribuer une subvention de 9 000 € à l'association Comité Cyclisme Organisation au titre des manifestations pour l'organisation du Tour de Savoie 2020 ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2020.	1h07
17	ADAPTATION D'UNE EXPOSITION DU LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE PAR LE MUSEE DES BEAUX-ARTS	Michel Camoz	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention avec le LaM ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention en annexe et tout acte afférent à ce partenariat.	1h12
18	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2020	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2020.	1h14
19	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - OUVERTURES, MODIFICATIONS ET CLOTURES - CREDITS DE PAIEMENT 2020	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les autorisations de programme et d'engagement 2020 et leurs crédits de paiement 2020, 2021, 2022 et suivants.	1h31
20	REMISE GRACIEUSE SUR DEBET JURIDICTIONNEL POUR LE COMPTABLE DE LA VILLE DE CHAMBERY	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Se prononce favorablement à la demande de remise gracieuse adressée au ministre de l'Action et des Comptes publics.	1h33
21	REMISE GRACIEUSE DE DROIT DE VOIRIE AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Pierre Brun	Mis aux voix, Mmes Raphaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, Gaetan Pauchet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la remise gracieuse de dette au profit de la société Cristal Habitat ; Dit que cette remise gracieuse sera imputée au budget de la collectivité.	1h35

22	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE RELATIF A UNE MISSION D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) EN TELEPHONIE	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commande selon les modalités exposées ci-dessus ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commande telle qu'annexé au présent rapport ; Accepte que le rôle de coordonnateur du groupement incombe à la communauté d'agglomération Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.	1h42
23	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHAMBERY POUR LA PASSATION D'UN MARCHE MUTUALISE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE ET CONNEXES	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, le Centre Communal d'Action sociale de Chambéry pour la passation d'un marché d'exploitation des installations de génie climatique et connexes ; Approuve la convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente et accepte le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le marché en qualité de coordonnateur du groupement, sur la base de l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.	1h42
24	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PAPIER ET D'ENVELOPPES - SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES A INTERVENIR A L'ISSUE DE LA CONSULTATION	Martin Noblecourt	<b>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</b>	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry, Savoie Déchets, le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry, les villes de La Motte Servolex, La Ravoire, Bassens, Barberaz, Cognin, Lescheraines, Saint-Cassin, Sonnaz, Montagnole ;  Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commande telle qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer les accords-cadres mono-attributaires à bons de commande dans les conditions exposées au présent rapport.	1h43

25	DROIT A LA FORMATION DES ELUS	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Détermine les orientations de formation des élus conformément aux axes ci-après mentionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>' Connaissance du fonctionnement des collectivités locales et des finances publiques</li> <li>' Environnement institutionnel et évolution du contexte public</li> <li>' Rôle de l'élu.e et accompagnement à l'exercice de ses fonctions</li> <li>' Appropriation des enjeux et des réalités liées aux compétences de la Ville et aux thématiques d'intérêt communal</li> <li>' Mise en œuvre et évaluation des politiques publiques</li> <li>' Outils et techniques d'information et de communication</li> <li>' Méthodes et techniques de concertation et de démocratie participative</li> <li>' Outils et méthodes d'animation de groupe et d'intelligence collective;</li> </ul> <p>Constate l'inscription au budget 2020 des crédits correspondants au droit à la formation des élus pour un montant de 17 600 € (prorata);</p> <p>Précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formations des élus sera annexé annuellement au Compte Administratif et qu'il donnera lieu à un débat.</p>	1h44
26	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les propositions de modifications, de suppressions et de créations d'emplois au sein du tableau des emplois joint en annexe de la présente délibération ;</p> <p>Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du BP 2021.</p>	1h50
27	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE CHAMBERY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Désigne Madame la première adjointe, Aurélie Le Meur, représentante titulaire et Monsieur le deuxième adjoint, Martin Noblecourt, représentant suppléant pour représenter la Ville de Chambéry, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège des collectivités bénéficiant du socle commun de compétences du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie.</p>	1h54
28	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Thierry Repentin	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		1h55
29	ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE VERTE ET DE GAZ NATUREL DE LA VILLE DE CHAMBERY - BILAN DE LA DEMARCHE	Pierre Brun	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend connaissance du contenu du rapport d'Achat groupé d'électricité verte et de gaz naturel de la Ville de Chambéry.		1h56



30	AVENANT FINANCIER N°6 - ECHEANCE ANNUELLE A LA CONVENTION DE PORTAGE N°16-295 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE - CHAMBERY SECTEUR ALSACE LORRAINE- GARIBALDI	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 18/12/2017 et à l'Avenant financier n° 3 ' échéance annuelle ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'Avenant financier n°3 échéance annuelle à la convention de portage n°17-358 ' Liaison centre-ville Cassine.	2h02
----	--	-------------------	--	---	------

\* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération

Affiché à l'Hôtel de Ville le **15 OCT. 2020**

Thierry REPENTIN  
Maire

